Déclaration sur l'honneur relative aux déchets alimentaires

conformément à la certification internationale sur le développement durable et les émissions de carbone (ISCC EU[1])

Nom du fournisseur (point d'origine)	(Le point d'origine représente l'unité ou l'entité où les denrées alimentaires sont devenues des déchets. Cela peut inclure les industriels, les revendeurs, les restaurants, etc.)
Adresse postale :	
Code postal, ville :	
Pays :	
Nom du destinataire (point de collecte)	

En signant cette déclaration sur l'honneur, le signataire déclare que les conditions ci-dessous sont remplies :

1.	À l'origine, le matériau concerné était une denrée alimentaire (destiné à la consommation humaine).	
2.	Cochez a) ou b) pour indiquer la raison pour laquelle la denrée alimentaire est devenue un déchet :	
	a) La denrée alimentaire est périmée (elle a dépassé sa durée de vie en rayon / date de péremption).	☐
	b) La denrée alimentaire est hors spécifications (elle n'a pas réussi à satisfaire la spécification de consommation finale nécessaire, à cause d'une contamination par ex.).	☐
3.	La denrée a été transformée en déchet involontairement.	
4.	Les déchets sont impropres à l'alimentation animal et autres utilisations (hors production d'énergie).	
5.	La documentation relative aux quantités livrées est disponible.	
6.	La législation nationale en vigueur est respectée (par ex. concernant la prévention des déchets, le transport, l'étiquetage des déchets etc.).	

Note : en signant cette déclaration sur l'honneur, le signataire reconnait qu'un contrôleur de gestion (puisse être accompagné par des inspecteurs appartenant aux autorités chargés d'évaluer le travail du contrôleur de gestion) et/ou le personnel de l'ISCC sont en droit de vérifier si les conditions sont remplies comme stipulé dans la présente déclaration sur l'honneur.

Lieu, date _____ Signature _____

[1] Plus d'informations concernant l'ISCC disponibles sur : www.iscc-system.org

Copyright ISCC System GmbH